

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005

Réf dossier n° JFP09122101



Type de bien : **Maison individuelle**

Adresse du bien :

ROUTE DU CASTANET N°648

24220 BEYNAC ET CAZENAC

Donneur d'ordre

Mr ou Mme ALLAERT DOMINIQUE ET CORINNE
ROUTE DU CASTANET N°648

24220 BEYNAC ET CAZENAC

Propriétaire

Mr ou Mme ALLAERT DOMINIQUE ET
CORINNE

ROUTE DU CASTANET N°648

24220 BEYNAC ET CAZENAC

Date de mission

09/12/2021

Opérateur

MR PASQUET JEAN FRANCOIS

Sommaire

RAPPORT DE SYNTHÈSE	3
ÉTAT DU BATIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES	4
DESIGNATION DE L'IMMEUBLE	4
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	4
DESIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC	4
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ÉLÉMENTS INFESTÉS OU AYANT ÉTÉ INFESTÉS PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS	5
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITES ET JUSTIFICATION	7
IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION	7
MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS	7
CONSTATATIONS DIVERSES	8
ANNEXES	9
ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION	9
ATTESTATION SUR L'HONNEUR	10
ATTESTATION D'ASSURANCE	11

RAPPORT DE SYNTHESE

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : **09/12/2021**

Opérateur : **MR PASQUET JEAN FRANCOIS**

Localisation de l'immeuble		Propriétaire
Type : Maison individuelle	Etage : na	Civilité : Mr ou Mme
Adresse : ROUTE DU CASTANET N°648	N° lot(s) : NC	Nom : ALLAERT DOMINIQUE ET CORINNE
	Lots divers : na	Adresse : ROUTE DU CASTANET N°648
Code postal : 24220	Section cadastrale : NC	
Ville : BEYNAC ET CAZENAC	N° parcelle(s) : NC	Code postal : 24220
	N° Cave : na	Ville : BEYNAC ET CAZENAC

* na=non affecté

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(Selon l'arrêté du 7 mars 2012 - Norme NF P 03-201)

Conclusion :

Absence d'indices d'infestation de termites.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

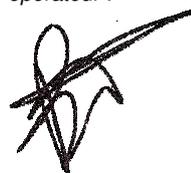
Etiquette : D / B (voir recommandations)

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

CONFERE ERP CI JOINT

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 mars 2012 – Norme NF P 03-201 - Février 2016

Réf dossier n° JFP09122101

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS		PROPRIETAIRE
Adresse : ROUTE DU CASTANET N°648 Code postal : 24220 Ville : BEYNAC ET CAZENAC Immeuble bâti : oui Mitoyenneté : non Nombre de niveaux : 1	Type de bien : Maison individuelle N° lot(s) : NC Section cadastrale : NC N° parcelle(s) : NC	Qualité : Mr ou Mme Nom : ALLAERT DOMINIQUE ET CORINNE Adresse : ROUTE DU CASTANET N°648 Code postal : 24220 Ville : BEYNAC ET CAZENAC

B – Désignation du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : Mr ou Mme Nom : ALLAERT DOMINIQUE ET CORINNE Adresse : ROUTE DU CASTANET N°648 Code postal : 24220 Ville : BEYNAC ET CAZENAC Informations collectées auprès du donneur d'ordre Présence de termites : Non communiqué Traitements anti-termites antérieurs :	Date de mission : 09/12/2021 Documents remis : Aucun document technique fourni Notice technique : Accompagnateur : Mr ou Mme ALLAERT DOMINIQUE ET CORINNE Durée d'intervention : 1H0 Zone délimitée par arrêté préfectoral : OUI

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SEQUIER - EXPERTIMMO Nom : MR PASQUET JEAN FRANCOIS Adresse : 2 RUE GAMBETTA Code Postal : 24000 Ville : PERIGUEUX N°de siret : 525 033 916 00020	Certification de compétence délivrée par : QUALIXPERT Adresse : LCC17, RUE BORREL 81100 CASTRES Le : 21/11/2018 N° certification : C2992 Cie d'assurance : AXA N° de police d'assurance : 6930372704 Date de validité : 31/12/2021 Norme méthodologique ou spécifique technique utilisée : Norme NF P 03-201

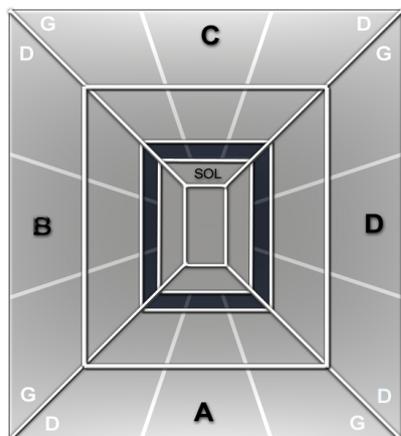
Nombre total de pages du rapport : 5

D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Sous sol	1 Vide sanitaire 	<i>Plancher bas terre battue , Murs brut , Plafond Isolant</i>	Absence d'indices d'infestations de termites
Rdc	2 Cuisine/Pièce a vivre 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Murs bois , Fenêtre bois + peinture , Plafond bois</i>	Absence d'indices d'infestations de termites
Rdc	3 Cellier 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Murs plâtre + peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond bois</i>	Absence d'indices d'infestations de termites
Rdc	4 Buanderie 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Murs plâtre + peinture , Plafond bois</i>	Absence d'indices d'infestations de termites
Rdc	5 Dégagement 1 	<i>Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs plâtre + peinture , Plafond bois</i>	Absence d'indices d'infestations de termites
Rdc	6 W.C 1 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs plâtre + peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond bois</i>	Absence d'indices d'infestations de termites
Rdc	7 Chambre/Salle d'eau 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs plâtre + peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond bois</i>	Absence d'indices d'infestations de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	8 Escalier vers 1er 	<i>Plancher bas bois , Murs plâtre + peinture , Plafond bois , Escalier bois</i>	Absence d'indices d'infestations de termites
1er étage	9 Dégagement 2 	<i>Plancher bas bois , Murs bois + plâtre + peinture , Plafond bois + Charpente bois</i>	Absence d'indices d'infestations de termites
1er étage	10 Chambre 1 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas bois , Murs bois , Fenêtre peinture + bois , Plafond bois + Charpente bois</i>	Absence d'indices d'infestations de termites
1er étage	11 Chambre 2 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas bois , Murs bois , Fenêtre peinture + bois , Plafond bois + Charpente bois</i>	Absence d'indices d'infestations de termites
1er étage	12 Salle d'eau 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Murs carrelage + bois , Fenêtre bois , Plafond bois + Charpente bois</i>	Absence d'indices d'infestations de termites
1er étage	13 W.C 2 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Murs plâtre + peinture , Plafond plâtre + peinture + Charpente bois</i>	Absence d'indices d'infestations de termites
Dépendance	14 Abri de jardin 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas terre battue , Murs bois , Plafond lambris</i>	Absence d'indices d'infestations de termites
Dépendance	15 Abri bois 	<i>Murs bois , Plafond Charpente bois + Tuiles</i>	Absence d'indices d'infestations de termites

SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès au local
 Mur B : Mur gauche
 Mur C : Mur du fond
 Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Locaux non visités	Justification
Néant	Néant

F - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Justification
Chambre 2	Murs et plafonds doublage lambris sous face et parement inaccessible sans dépose
Chambre 1	Murs et plafonds doublage lambris sous face et parement inaccessible sans dépose
Dégagement 2	Murs et plafonds doublage lambris sous face et parement inaccessible sans dépose
Salle d'eau	Murs et plafonds doublage lambris sous face et parement inaccessible sans dépose
Abri de jardin	Charpente non visible recouvert par du lambris
Chambre/Salle d'eau	Murs doublage bois faces arrières et parement inaccessible sans dépose
Cuisine/Pièce a vivre	Murs doublage bois faces arrières et parement inaccessible sans dépose
Abri bois	Bois en quantité importante non contrôlable dans son intégralité

Commentaires généraux : Faces cachées (plinthes, doublages murs et plafonds, revêtements de sol...), sondages et contrôle impossible sans destructions. , Nous restons à disposition du propriétaire ou du donneur d'ordre pour une contre visite afin de lever ces réserves ,

G – Moyens d'investigation utilisés

A tous les niveaux y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...)

- examen visuel des parties visibles et accessibles ;
- recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons,...) ;

expertimmo

diagnostics

- examen des matériaux non cellulotiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sols ou muraux,...) ;
- recherche et examen des zones favorables au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, etc.).

— sondage des bois

- sondage de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en contact avec les maçonneries font l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations superficielles telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

H – Constatations diverses

Local	Constatation
Abri bois	Autres agents de dégradation biologique du bois

Commentaires généraux : Autres agents de dégradation biologique du bois ,
L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Elle se limite exclusivement au constat de présence ou d'absence de trace de termites. Cet examen ne nous substitue pas dans la garantie de contrôle de vices cachés visée par l'article 1641 et suivants du Code Civil.
La durée de validité de ce rapport est fixée à moins de six mois (décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006). Passé ce délai, il devra être actualisé.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

DATE DU RAPPORT : **09/12/2021**

OPERATEUR : **MR PASQUET JEAN FRANCOIS**

CACHET



SIGNATURE

NOTE 3 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTE 4 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIXPERT (LCC17, RUE BORREL 81100 CASTRES)**.

ANNEXES

ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION

La certification QUALIXPERT des diagnostiqueurs		Certificat N° C2992	 CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0094 PORTEE RESPONSELE SUR WWW.COFRAC.FR
Monsieur Jean-François PASQUET			
Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.			
dans le(s) domaine(s) suivant(s) :			
Amiante sans mention	Certificat valable Du 21/11/2018 au 20/11/2023	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 21/11/2018 au 20/11/2023	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 21/11/2018 au 20/11/2023	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 18/12/2018 au 17/12/2023	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 25/01/2019 au 24/01/2024	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 18/12/2018 au 17/12/2023	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.	

Date d'établissement le vendredi 25 janvier 2019

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative



LCC 17, rue Borrel - 81100 CASTRES
F09 Certification de compétence version K.140415
Tel. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, MR PASQUET JEAN FRANCOIS, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de € par sinistre et € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.



ATTESTATION D'ASSURANCE



Assurance et Banque

**ATTESTATION D'ASSURANCES
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés **AGENCE CALVET** - 8 rue du 5^{ème} régiment de chasseurs 24000 PERIGUEUX,
, certifions que :

**SARL SEGUIER - EXPERTIMMO
2 RUE GAMBETTA
24 000 PERIGUEUX**

est garantie auprès de **AXA FRANCE IARD**, 313 Terrasses de l'Arche 92 727 NANTERRE

par le contrat **Responsabilité Civile Professionnelle N°6930372704** pour l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

Période de validité du 01/01/2021 au 31/12/2021

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et ne peut engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PERIGUEUX
Le 4 janvier 2021

Sandra CALVET
Agent Général
N° Orias 1402263 - www.orias.fr
8 rue du 5^{ème} Régiment de Chasseurs - 24000 Périgueux
Tél : 05 53 54 74 26
E-mail : agence.calvet@axa.fr

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

648 Route du Castanet 24220 BEYNAC ET CAZENAC

A 2643

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 09/12/2021

Valide jusqu'au : 09/06/2022

N° de commande : 205262

Adresse : 648 Route du Castanet 24220 BEYNAC ET CAZENAC

Cadastre :

24040 000 A 2643

Commune : BEYNAC ET CAZENAC

Code postal : 24220

Code insee : 24040

Lat/Long : 44.85667875 , 1.14619559045664

Vendeur ou Bailleur :

MR ET MME ALLAERT

Acquéreur ou locataire :



RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

Réglementaire			
RADON Niveau 1	SEISME Niveau 1	ENSA/PEB Aucun	
Informatif : ERPS			
BASOL 0	BASIAS 0	ICPE 0	Sols Argileux Faible ou Nul (1)

(1) Etude géotechnique du sol non requise (Loi ELAN, Article 68)

Risque naturel Mouvement de terrain	<p>[Approuvé] Le 26/02/2002 : Mouvement de terrain Mouvement de terrain -</p> <p>[Approuvé] Le 26/02/2002 : Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterrain -</p> <p>[Approuvé] Le 26/02/2002 : Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs -</p> <p>[Approuvé] Le 26/02/2002 : Mouvement de terrain Glissement de terrain -</p> <p>[Approuvé] Le 19/02/2010 : Mouvement de terrain Mouvement de terrain</p> <p>[Approuvé] Le 19/02/2010 : Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterrain</p> <p>[Approuvé] Le 19/02/2010 : Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs</p> <p>[Approuvé] Le 19/02/2010 : Mouvement de terrain Glissement de terrain</p>
Exposition	A 2643 OUI
Risque naturel Inondation	<p>[Approuvé] Le 15/04/2011 : Inondation Inondation Dordogne</p> <p>[Approuvé] Le 15/04/2011 : Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Dordogne</p>
Exposition	A 2643 NON
Risque minier	Aucun plan de prevention des risques minier recensé sur cette commune
Risque technologique	Aucun plan de prevention des risques technologique recensé sur cette commune
INFORMATIONS LEGALES	<p>Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.</p> <p>https://www.etat-risque.com/s/CGEAC</p>

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°

du

Mis à jour le

2. Adresse ou parcelles

Code postal ou Insee

Commune

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR **N**

Oui Non

Prescrit

Anticipé

Approuvé

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanches

cyclone

mouvements de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **M**

Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain

autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

Oui Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique

Effet thermique

Effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé

Oui Non

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription

Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble

Oui Non

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1

zone 2

zone 3

zone 4

zone 5

Très faible

Faible

Modérée

Moyenne

Forte

INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Oui Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

Oui Non

Vendeur ou Bailleur

MR ET MME ALLAERT

Date / Lieu

09/12/2021 / BEYNAC ET CAZENAC

Acquéreur ou Locataire

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement MTES / DGPR juillet 2018

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° - du Mis à jour le

2. Adresse

Code postal ou Insee

Commune

648 Route du Castanet 24220 BEYNAC ET CAZENAC

24220

BEYNAC ET CAZENAC

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

Oui Non

Révisé

Approuvé

Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON **zone A¹** **zone B²** **zone C³** **zone D⁴**
Aucun Très forte Forte modérée Faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de : BEYNAC ET CAZENAC
où est sis l'immeuble.

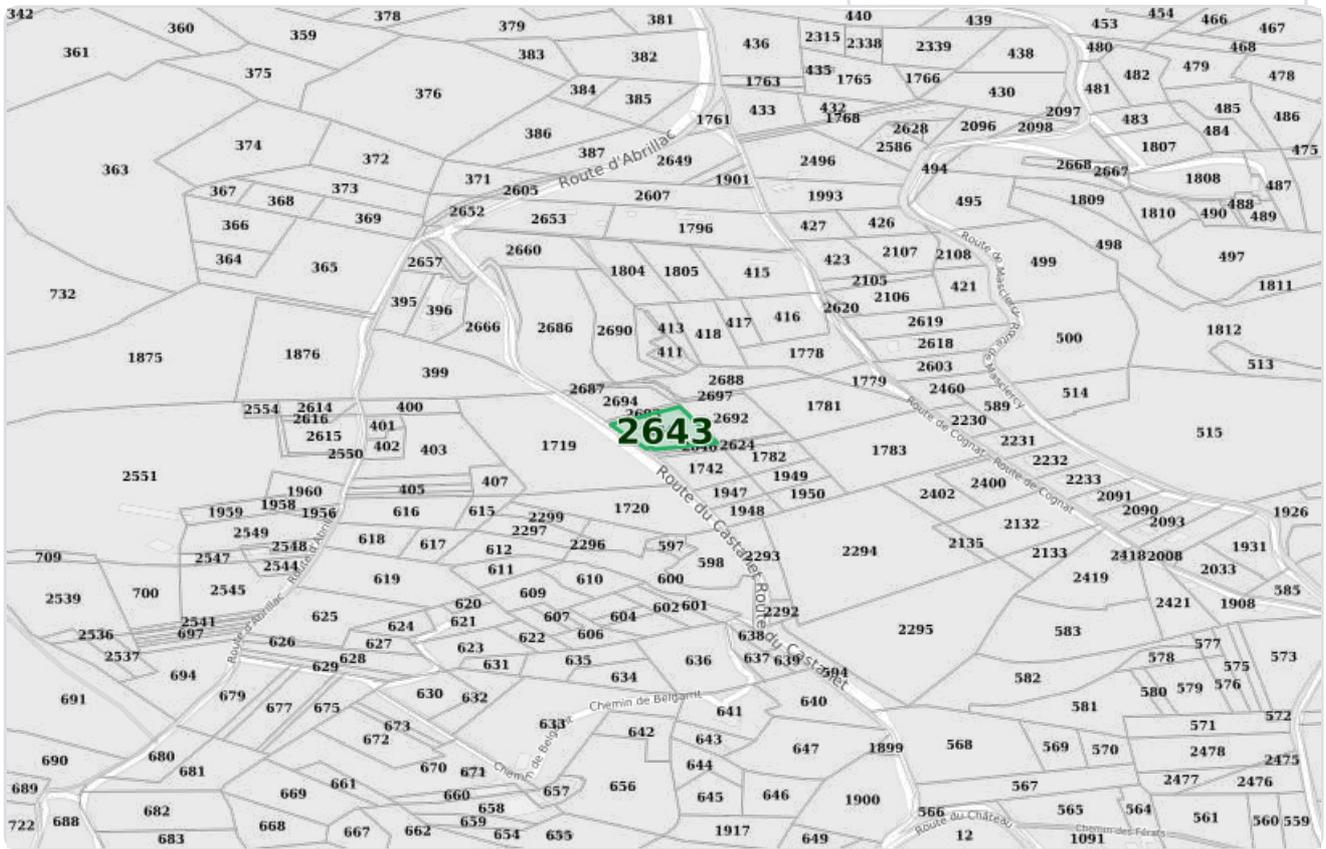
Vendeur ou Bailleur
MR ET MME ALLAERT

Date / Lieu
09/12/2021 / BEYNAC ET CAZENAC

Acquéreur ou Locataire

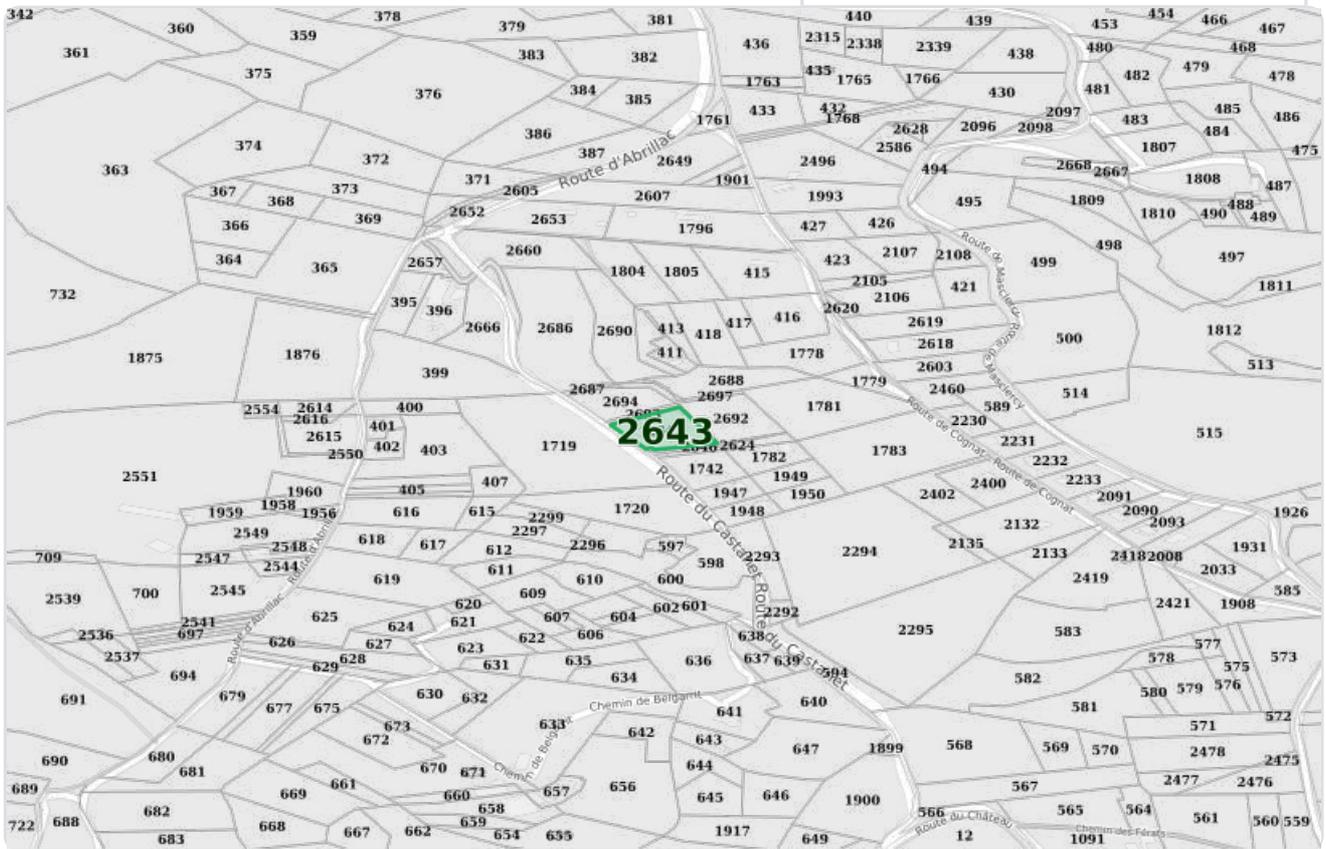
information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus. consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

MOUVEMENT DE TERRAIN (CARRIÈRES)



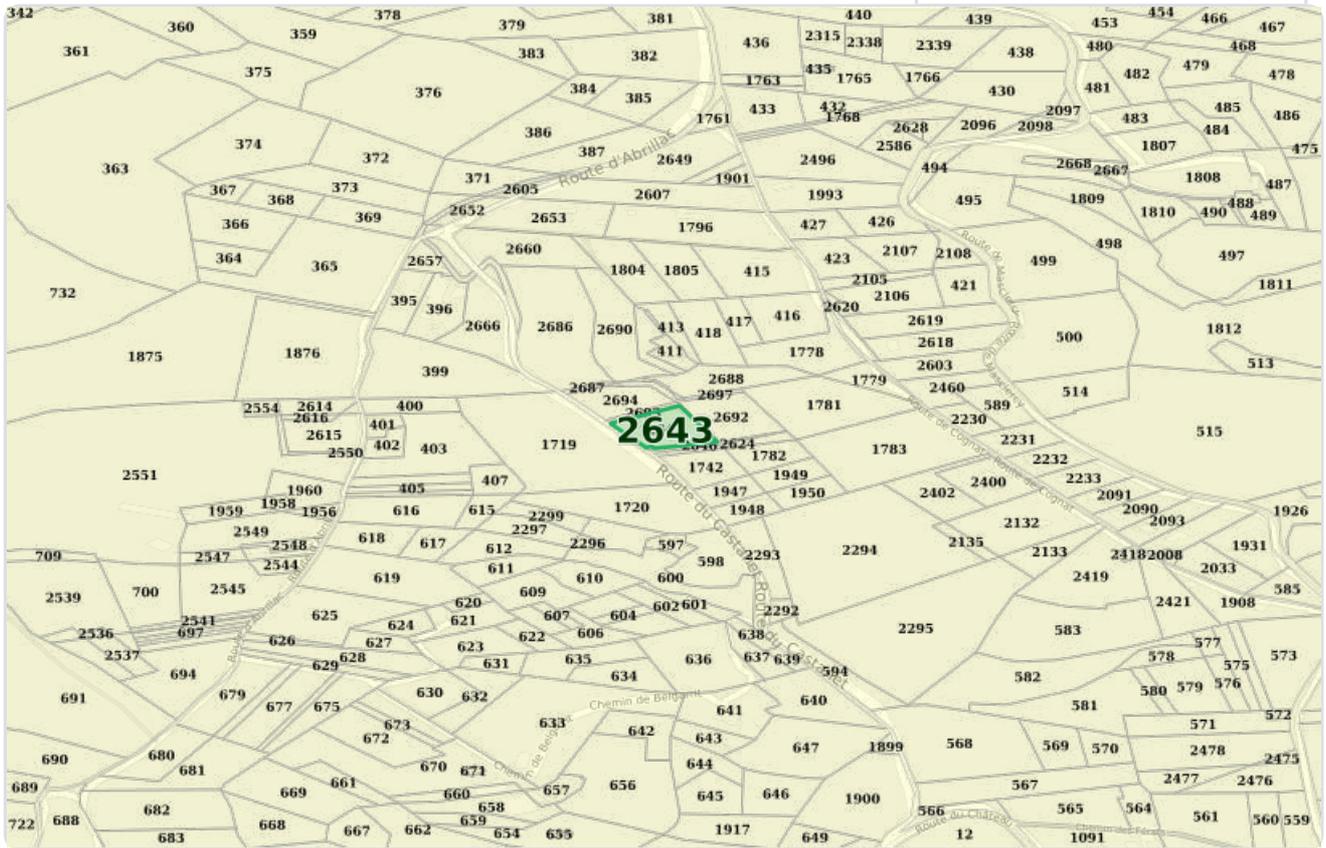
Carrières

MOUVEMENT DE TERRAIN (SOLS ARGILEUX)



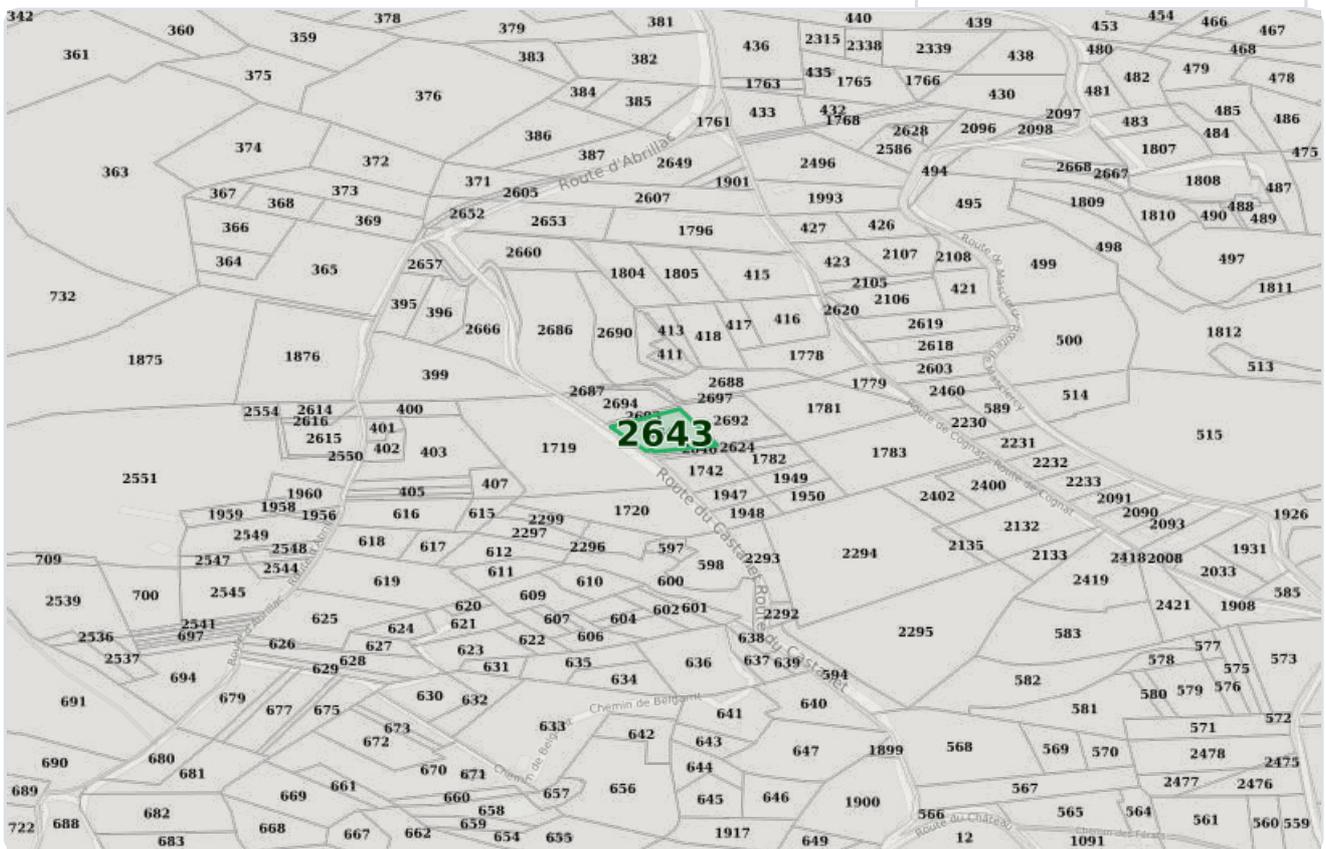
Faible Moyen Fort

RADON



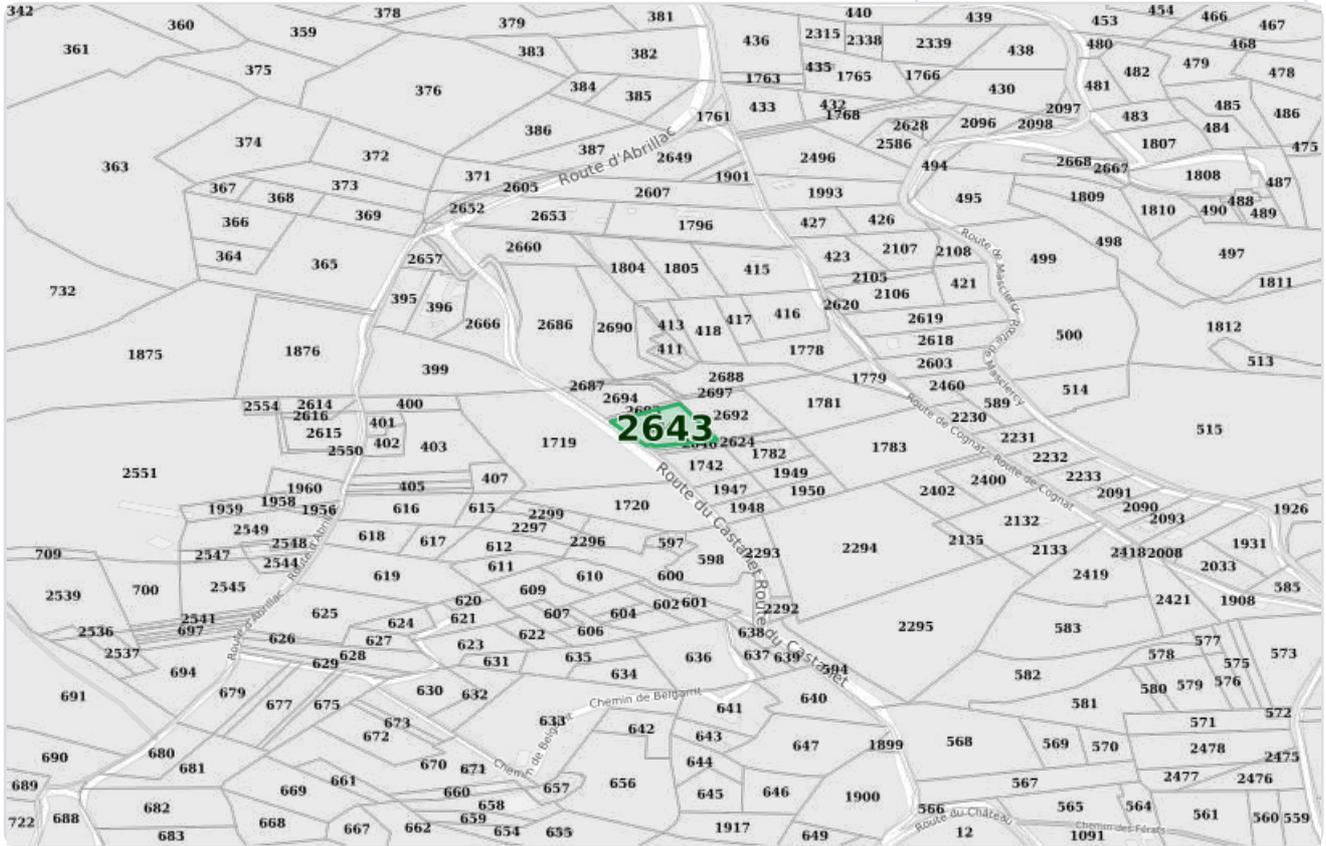
Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

SÉISME



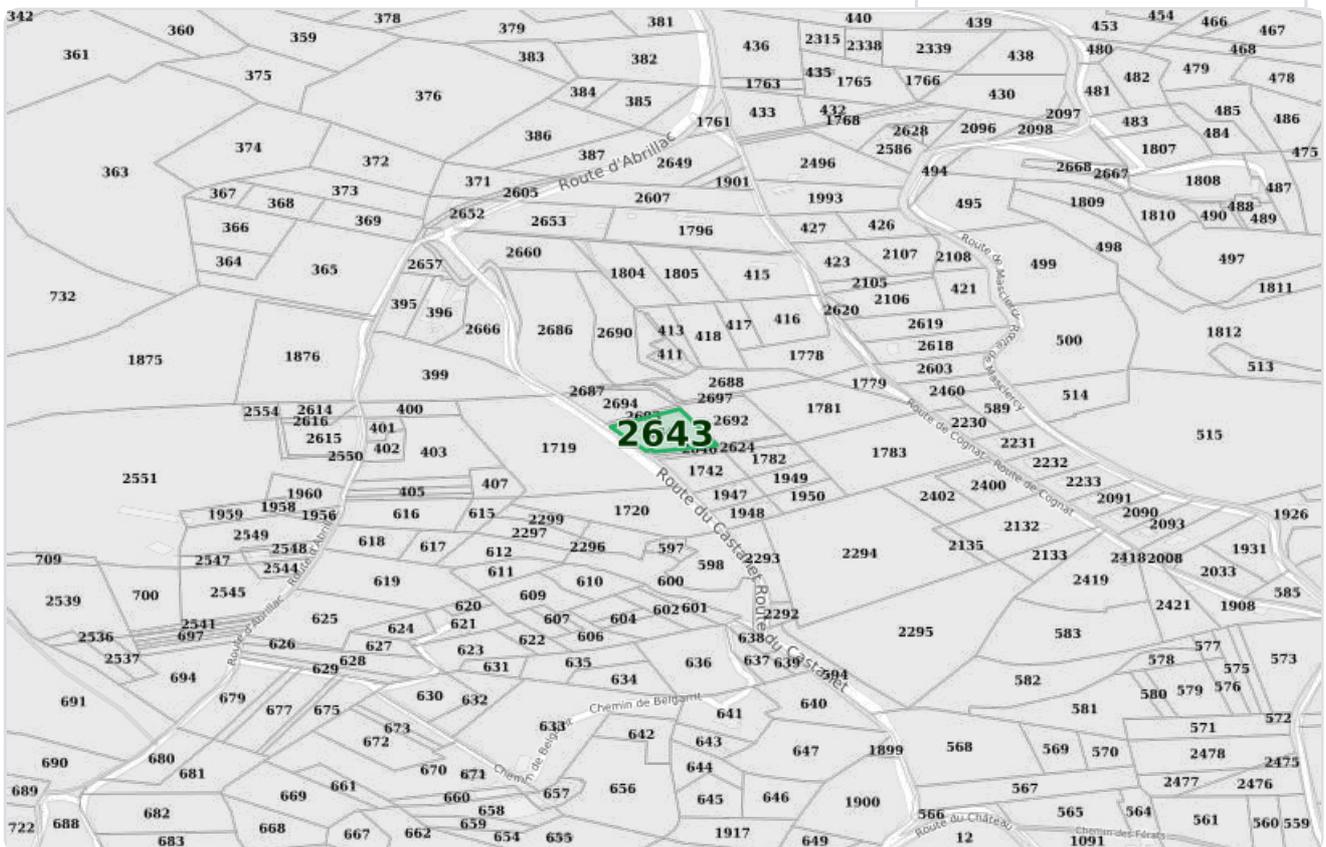
1 - Très faible 2 - Faible 3 - Modérée 4 - Moyenne 5 - Forte

BASOL-BASIAS



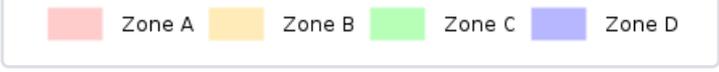
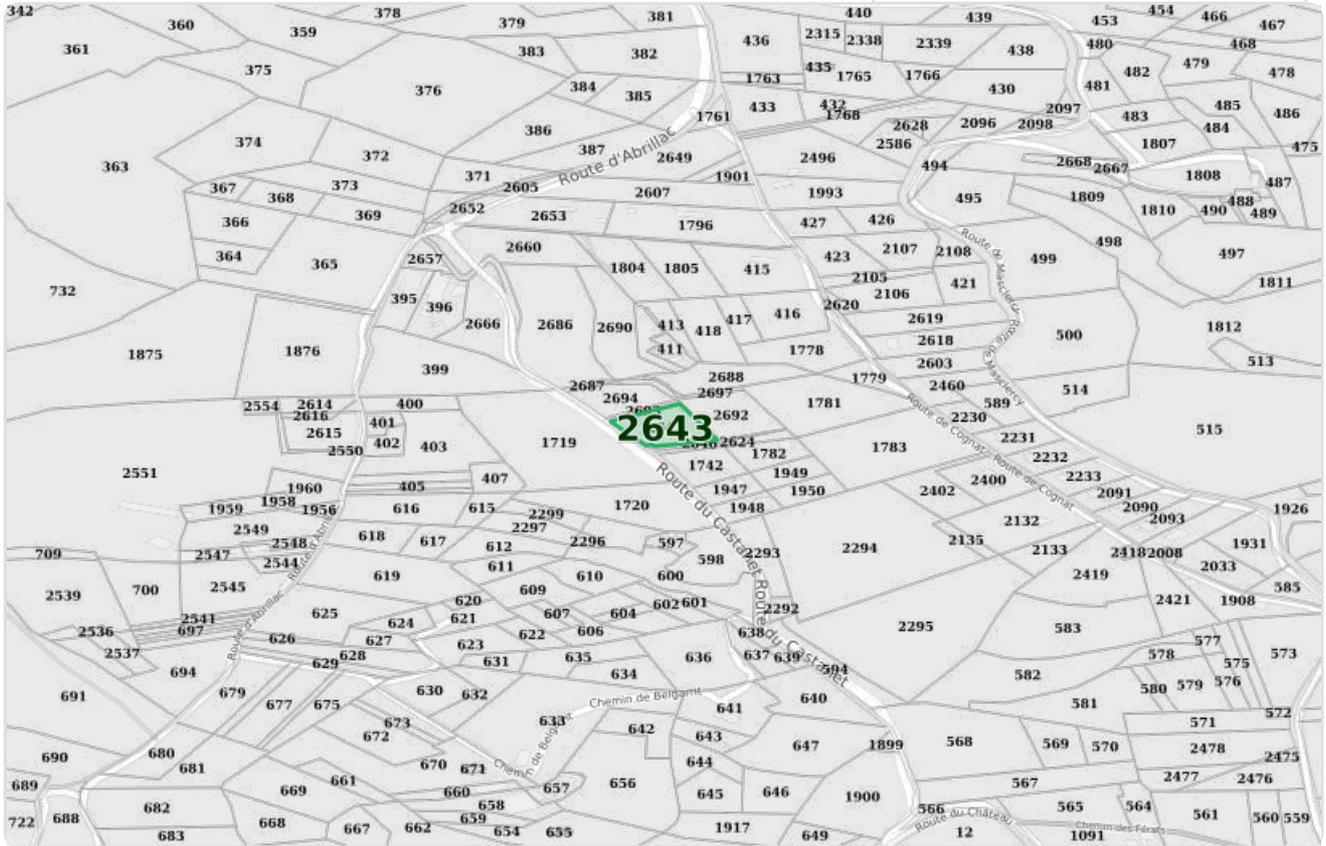
Basol • Basias

ICPE

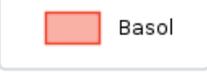
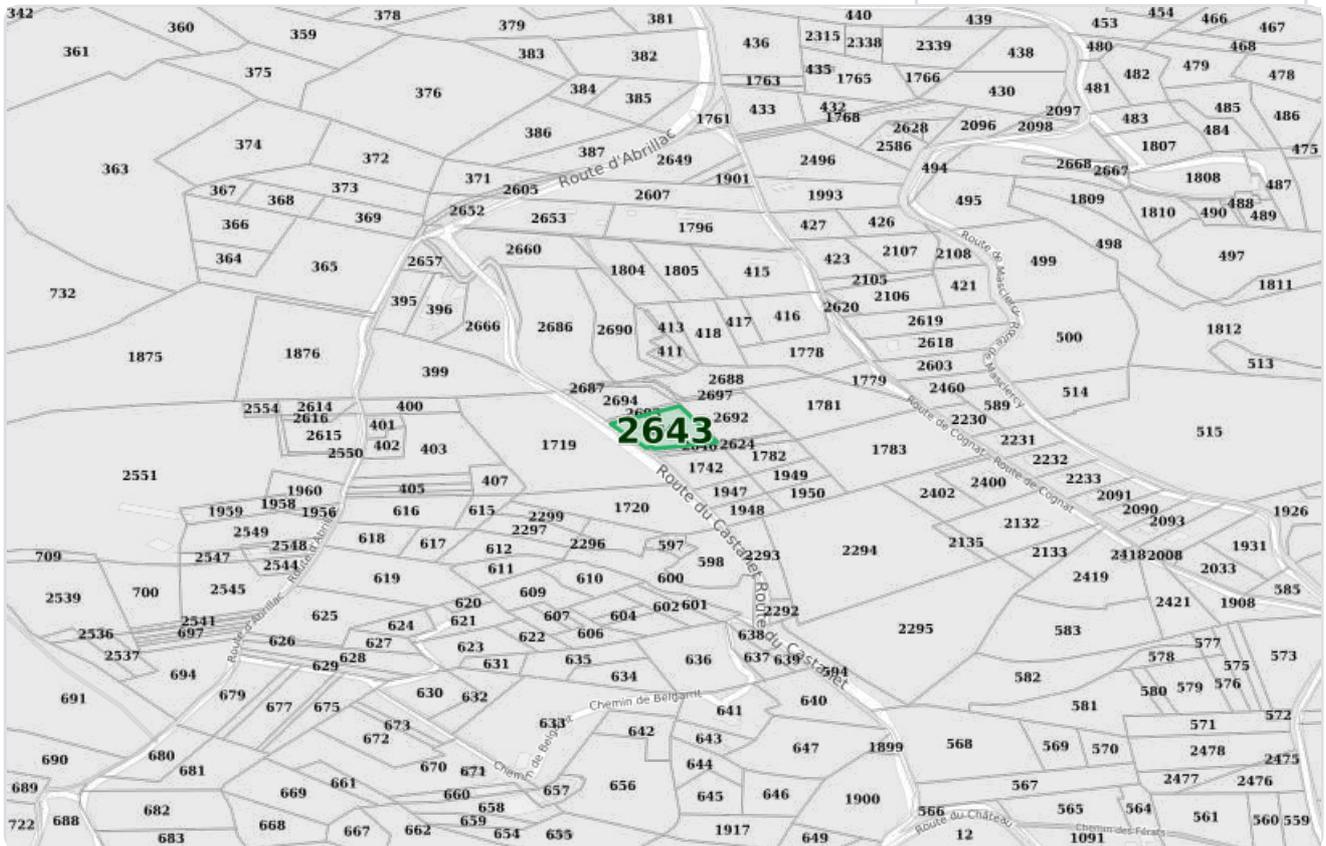


• ICPE

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)



SIS



Préfecture : Dordogne

Commune : BEYNAC ET CAZENAC

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

648 Route du Castanet 24220 BEYNAC ET CAZENAC
24220 BEYNAC ET CAZENAC

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et coulées de boue	31/01/2021	08/02/2021	19/04/2021	07/05/2021	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	17/05/1985	17/05/1985	15/07/1985	27/07/1985	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	30/12/1993	15/01/1994	26/01/1994	10/02/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Glissement de terrain	01/12/1993	31/12/1993	20/04/1995	06/05/1995	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	03/05/1995	07/05/1995	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1992	30/09/1995	03/04/1996	17/04/1996	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	15/02/1990	18/02/1990	14/05/1990	24/05/1990	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

09/12/2021

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom du vendeur ou du bailleur

MR ET MME ALLAERT

Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs :

www.georisques.gouv.fr